

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 3 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trois mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Solon, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 26 avril 2022

**PRESENTS** : Pierre SOLON, Gabrielle FAUDET NELLENBACH, Aurélien LEMOINE, Michelle DAGUET, Jérôme BRILLARD, Jacky GAUTHIER, Hervé COTTEREAU, Virginie KHATIR, Christophe TISSIER, Judicaël BERTIN, Christelle CAMUS, Sébastien PETOT

**ABSENTE** : Laurence LUSSEAU,

**EXCUSEE** : Agnès FRADET (a donné procuration à Jérôme BRILLARD).

**SECRETAIRE** : Michelle DAGUET est nommée secrétaire

### **ORDRE DU JOUR**

Présentation du projet de compostage collectif VALDEM  
Bâtiment au Clos des Ilots  
Comice de mai 2022 organisations  
Comice de mai 2022 remboursement de frais engagés  
Tarif de l'assainissement  
Tarif Festillesime  
Tarif salle Paul Martinet  
Questions diverses

### **Présentation du dispositif de compostage collectif VALDEM**

L'association Athena de Sargé sur Braye, a présenté le projet des composteurs publics qu'elle conduit dans le vendômois en collaboration avec VALDEM.

Il s'agit de mettre à la disposition de la population un composteur de proximité.

Les bénéfices attendus sont la réduction des déchets dans les poubelles et la récupération de compost par les participants. Ce sont les habitants, apporteurs de végétaux, qui recueilleront le produit.

Le Conseil Municipal est d'accord.

### **Bâtiment du Clos des Ilots**

Le bâtiment (aubette) du Clos des Ilots est utilisé par les occupants autorisés. Chaque année il est à la fois un centre de coûts pour les réfections nécessaires afin d'être utilisable et une contrainte forte pour effectuer le nettoyage.

M. le Maire souhaite réduire le budget de l'entretien de ce petit bâtiment. Il expose trois solutions possibles :

1. Raser l'aubette et laisser la dalle au sol
2. Maintenir la toiture sur 4 piliers
3. Déconstruire l'intérieur à l'exception du mur qui soutient les éviers et la cellule toilette de l'angle ouest

ainsi que de retirer l'arrivée électrique à l'intérieur de manière à ne conserver qu'une alimentation compteur pour les associations.

La première et la deuxième solution sont pénalisantes pour les associations qui organisent des événements. Après débat, le Conseil choisit la troisième solution et en demande le chiffrage

### **Comice de mai 2022 organisation**

Le stand de la commune au comice est organisé par Michelle Daguet. Elle présente les travaux de décoration déjà réalisés et commente le planning à venir..

M. Aurélien LEMOINE est en charge de l'organisation de la restauration durant le comice. Il recherche des volontaires pour le service du samedi soir. Un recensement est en cours.

Les agents de la commune sont sollicités pour sa mise en place. Un accord a été donné pour 4 journées.

### **2022-27-Comice de mai 2022 remboursement de frais engagés**

Monsieur le Maire indique que de petits achats ont été effectués pour la décoration du stand. Ces achats ont été faits pour le compte de la commune par Mme Daguet. Les dépenses sont les suivantes :

Date	Lieu	Désignation	Prix TTC
09/03/2022	Gifi	Fil métallique	2.69
12/03/2022	Action	Perles Bois	0.79
16/03/2022	Bricomarché	Fil acier	8.65
12/03/2022	Bricomarché	Polystyrène extrudé	4.95
12/03/2022		Fil noir	3.50
30/03/2022	Action	Colle Aérosol peinture	8.65
30/03/2022	Leclerc	Peinture jaune, bleu, rouge + pinceaux	34.10
01/04/2022	Centrakor	Aérosol peinture	5.49
04/04/2022	Amazon	Boules polystyrènes fils chenilles pistils	30.15
21/04/2022	Shein	Nappe carreaux	3.99
27/04/2022	Centrakor	Boules polystyrènes	1.69
		TOTAL	104.65

Avant de passer au vote, M. le Maire demande à Mme Daguet de quitter la salle. Le Conseil après en avoir délibéré vote à l'unanimité le remboursement de la somme de 104.65€ à Mme Daguet et demande à M. le Maire de procéder aux opérations y afférentes.

### **Tarif de l'assainissement**

M. Solon indique au Conseil Municipal que l'augmentation du coût de l'énergie a un impact de près de 8.000€ sur le budget de fonctionnement de l'assainissement.

Suite au surcoût de l'énergie, M. le Maire propose que le Conseil Municipal réfléchisse aux solutions pour maintenir le service d'assainissement à un niveau acceptable pour les usagers.

M. Tissier demande à ce que l'augmentation des prix ne soient pas la seule proposition. M. le Maire indique que l'ensemble des opérations de réduction des coûts ont été menées (personnel, optimisation des actions de maintenance, conservation en régie de l'assainissement).

### **2022-28- Tarif Festillesime**

Un concert est organisé à l'aide du Conseil Départemental, le 8 mai dans le jardin des AFN, place de l'Eglise. Afin de pouvoir vendre les billets, la commune doit voter les tarifs d'entrée à l'évènement. Monsieur le Maire propose de voter les tarifs usuellement en vigueur pour les concerts Festillesime.

Place adulte 8€, 5€ pour les familles nombreuses, demandeurs d'emploi et enfants de moins de 12 ans.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver les tarifs présentés.

### **2022-29-Tarif Salle des Fêtes**

Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif de la location de la salle pour une demi-journée à 100 €.

### Questions diverses

#### TERRAIN SEAILLES ET TISON.

M. le Maire informe les conseillers que la donation du parc Marcel Brisault a été signée le 28 avril.

Monsieur Jacky Gauthier précise que les travaux pour la création de l'association qui sera en charge de la gestion des lieux ont commencé. Les contacts sont pris, les bénévoles se manifestent.

#### 08 MAI :

Rendez-vous à 11 h 30 devant la mairie,

#### CHEMIN DE LA BARDINIÈRE

M. Lemoine rapporte que le banc du parc de la rue du Gratteloup n'est pas utilisé au dire des riverains. Il est proposé de le déplacer le long de la voie douce afin de profiter d'une pause sur ce trajet.

#### BANC AU CIMETIÈRE

M. Cottureau demande à ce que le banc devant le cimetière soit rafraîchi et contrôlé.

#### PARKING ANCIENNE POSTE RUE DE PARIS

M. Cottureau signale que le parking 7 rue de Paris a un plot en béton descellé et que les ouvriers qui ont travaillé pour Free n'ont pas rescellé la chambre de câbles.

Le prochain conseil municipal est fixé au 14 juin à 20h30

Séance close à 23 h 20 après épuisement de l'ordre du jour.

Fait et délibéré les dits jour, mois et an et les membres ont signé lecture faite.